

CRITÈRES DE SEGMENTATION* UTILISÉS DANS LE CADRE DE LA SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE BELFIUS MOTORBIKE

Ces critères s'appliquent au moment où vous souscrivez l'assurance. Ils peuvent influencer les conditions de votre contrat ainsi que le montant de la prime (le prix de votre assurance) pendant toute la durée du contrat.

CRITÈRES D'ACCEPTATION

Pour la souscription de l'assurance RC Belfius Motorbike, nous acceptons (ou refusons) le risque sur la base des critères suivants ou, le cas échéant, de leur combinaison:

- **L'âge du preneur d'assurance, du conducteur principal et des conducteurs habituels**
Ce critère est utilisé car l'âge a statistiquement une influence sur la fréquence et la gravité des accidents.
- **Le pays de la résidence principale du preneur d'assurance et/ou du conducteur principal**
Belfius Assurances ne pratique pas la libre prestation de services, c'est-à-dire que nous n'exerçons pas d'activité en dehors de la Belgique.
- **L'ancienneté du permis de conduire du conducteur principal**
Ce critère est utilisé car l'expérience de conduite est statistiquement un critère essentiel sur la qualité du risque. L'expérience de conduite sur le type de véhicule à assurer a un impact important sur la sinistralité attendue, non seulement chez les jeunes mais également chez les conducteurs plus âgés.
- **La sinistralité des 5 dernières années du preneur, du conducteur principal et des conducteurs habituels**
Ce critère est utilisé car les personnes ayant eu un ou plusieurs sinistres récemment ont statistiquement plus de chance d'avoir un sinistre futur.
- **L'usage du véhicule, privé ou professionnel**
Ce critère est utilisé car les véhicules dont l'usage est illimité (professionnel) ont statistiquement une fréquence de sinistres plus élevée que les véhicules dont l'usage est limité (privé + chemin du travail).
Cependant, le véhicule ne peut jamais être utilisé pour le transport rémunéré de personnes, le transport de choses pour compte d'autrui, le transport de valeurs et de matières dangereuses, le transport international....
- **Mesures spécifiques liées à la qualité du risque et imposées par Belfius Assurances ou par une autre compagnie**
Ce critère est utilisé car une personne qui s'est vu imposer par une compagnie d'assurance des mesures spécifiques liées à la qualité du risque (ex. résiliation de la garantie RC ou imposition d'une franchise) a statistiquement une fréquence de sinistres plus élevée.
- **Condammations et déchéances du droit de conduire du preneur d'assurance ou du conducteur principal**
Ce critère est utilisé car une personne qui s'est vu imposer un retrait du permis de conduire ou qui a fait l'objet d'une condamnation pour, par exemple, ivresse ou intoxication alcoolique, refus de prise de sang, délit de fuite ou conduite sans permis valable, a statistiquement une fréquence de sinistres plus élevée.

Pour la souscription de la garantie optionnelle Protection Juridique, nous appliquons les mêmes critères.

CRITÈRES DE TARIFICATION

Pour le tarif appliqué à la souscription de l'assurance RC Belfius Motorbike, nous tenons compte des critères suivants:

- **L'âge du conducteur principal**
Ce critère est utilisé car l'âge a statistiquement une influence sur la fréquence et la gravité des accidents.
- **L'adresse du conducteur principal**
Ce critère est utilisé car certaines zones, présentant entre autres un trafic plus dense, sont statistiquement plus exposées aux accidents de la circulation.
- **L'usage du véhicule, privé ou professionnel**
Ce critère est utilisé car les véhicules dont l'usage est illimité (professionnel) ont statistiquement une fréquence de sinistres plus élevée que les véhicules dont l'usage est limité (privé + chemin du travail).
- **Le type de véhicule**
Ce critère est utilisé car la fréquence de sinistres est statistiquement plus élevée pour certains véhicules que pour d'autres. Entre autres, les véhicules à 3 ou 4 roues ont une fréquence de sinistres plus élevée que les véhicules à 2 roues. De même pour la vitesse, les véhicules pouvant atteindre une vitesse maximale plus élevée ont statistiquement une fréquence et une sinistralité plus importante que les véhicules limités à 25 ou 45 km/h.
- **La puissance du véhicule**
Ce critère est utilisé car les véhicules plus puissants ont statistiquement une fréquence de sinistres plus élevée que les véhicules moins puissants.

Les critères susmentionnés peuvent aussi faire évoluer le montant de la prime durant la durée du contrat. Pendant la durée du contrat, deux critères additionnels peuvent avoir une influence sur l'évolution de la prime: il s'agit de l'âge du contrat (nombre de mois écoulés depuis son entrée en vigueur) et de l'ensemble des sinistres dans le contrat.

En ce qui concerne la garantie Protection Juridique, nous tenons compte du type de risque à assurer. Ce critère est utilisé car les véhicules de type motocyclettes et quads ont une fréquence de sinistres plus élevée que les autres types de véhicules (cyclomoteurs, micro-voitures, engins de déplacement, e-bike/Speed Pedelecs).

CRITÈRES DÉTERMINANT L'ÉTENDUE DE LA GARANTIE

- **La sinistralité des 5 dernières années du preneur, du conducteur principal et des conducteurs habituels**
Ce critère est utilisé car les personnes ayant eu un ou plusieurs sinistres récemment ont statistiquement plus de chance d'avoir un sinistre futur. Ce critère peut avoir une influence sur l'étendue de la garantie.

*Les informations reprises dans ce document sont publiées conformément à l'art. 45 de la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances.